

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 28 FEVRIER 2022 à 19 h 30

**Etaients présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. M. SOLFOROSI, Adjointes au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Sylvie CHASSAGNE, MM Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Frédéric VIENOT, Jean-Pierre PILLON Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: M. Gilles BRIENS, Mme Josette GUERRIER

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric VIENOT

**Date de la convocation** : 22 février 2022

**Date de l'affichage** : 22 février 2022

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 24 Janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

## I – Présentation des étudiants de l'IET de Lyon

Les étudiants de l'IET de Lyon (Institut des Métiers de l'Environnement et de la Transition Ecologique) ont effectué une présentation de leur travail sur la biodiversité, et sur la préservation des zones humides à St Bernard.

Il s'agit du cinquième groupe d'étudiants reçus dans le cadre du partenariat entre la commune, l'Association Spinosa et l'IET de Lyon. La présentation porte sur le travail réalisé sur une année. M. le Maire rappelle que c'est avec plaisir qu'ils sont accueillis chaque année sur la commune.

Une exposition photos de leur travail aura lieu à partir du 13/03 à la bibliothèque, pendant 3 semaines. Les étudiants seront présents le 12/03, lors de la journée de nettoyage de printemps, pour apporter des conseils aux spinosiens pour préserver la biodiversité.

## II – Délibération modifiant le tableau des emplois communaux (délibération n°D2022\_005)

*Avant d'aborder ce point, face aux événements qui se déroulent en Ukraine, M. le Maire propose aux élus d'avoir une pensée pour les ukrainiens.*

M. le Maire propose au conseil municipal de créer un poste à temps complet de Technicien territorial, de catégorie B.

L'agent aura la responsabilité de coordonner le service technique. Il sera notamment chargé de suivre les dossiers d'urbanisme ainsi que d'assurer la gestion des bâtiments et des travaux et de l'environnement.

Mme C. PFLIEGER-LEGOUGE fait remarquer que c'est le 2<sup>e</sup> recrutement en deux ans. Elle souhaite que l'on explique l'utilité de son recrutement au vu du budget alloué.

M. le Maire répond que les besoins de la commune grandissent, et que ce n'est pas le rôle des élus de faire du technique.

M. C. COTTAREL souligne, à titre de comparaison, que la commune de Massieux, qui a la même superficie que la commune, a un service technique composé de 5 agents, et pour St Bernard nous avons 2,5 agents, nous ne sommes donc pas en sureffectifs.

Pour M. le Maire, les besoins sont réels et la tâche du technicien correspondra à des choses qui ne sont pas faites par les agents aujourd'hui, ou pas pertinemment (urbanisme)

M. J-P PILLON demande à ce que ce soit expliqué aux spinosiens au vu du coût que cela représente. M. le Maire répond que c'est justement ce qu'il vient de faire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de créer ce poste, et de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.

### **III – Délibération pour l'adhésion au groupement de commandes de fourniture et de maintenance des outils d'impression (délibération n°D2022\_006)**

La commune a adhéré en 2018 au groupement de la CCDSV relatif au marché d'achat et de maintenance des outils d'impression.

Le marché se termine fin 2022. Une nouvelle consultation va être lancée par la CCDSV. Il est proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion au groupement de commandes (100 €)

Pour information, le passage sur ce marché public a permis à la commune de faire une économie substantielle : le coût a été divisé par 2 sur ce poste depuis 2018 (représentant une économie d'environ 11 500 €)

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- D'APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commandes permettant la fourniture et la maintenance des outils d'impression des membres du groupement ;
- D'APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des outils d'impression,
- D'AUTORISER le maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement.

### **IV – Projet de territoire de la CCDSV**

Le projet de territoire de la CCDSV a été approuvé lors du conseil communautaire du 27/01/2022.

Le document est consultable en mairie.

**V – Rapport de la Commission Ad Hoc concernant l'association Tôt ou Tard  
Et création d'une commission extramunicipale (délibération n°D2022\_007)**

M. le Maire rappelle la mise en place et l'objet de la commission ad hoc.

*Suite à un incident technique, la retransmission de la séance sur la chaîne Youtube de la commune est interrompue.*

Mme E. CARGNELLI donne lecture du rapport de la commission Ad Hoc « Tôt ou Tard » sur la gestion de l'association, qui sera annexé au Procès-Verbal du conseil municipal.

M. le Maire propose de créer une commission extramunicipale réunissant la municipalité, l'école et le Sou des Ecoles. Il souhaite que les sommes en question soient à destination des enfants.

M. M. SOLFOROSI fait une remarque sur le trop perçu par rapport au besoin réel de subvention.

M. J-P PILLON souligne avoir insisté lors de la commission ad hoc pour avoir une proposition de décision sur le devenir de la somme, et regrette le temps perdu.

Mme E. CARGNELLI et Mme C. ANDRIEUX indiquent que cela n'est pas du fait de la commission, mais dû à la longueur dans la transmission des éléments demandés.

M. M. SOLFOROSI demande où allait le trop-perçu. Mme E. CARGNELLI répond qu'il était thésaurisé.

M. F. PATIN souligne les difficultés à faire coïncider les bilans avec la trésorerie réelle, ainsi que l'omission de faire figurer les comptes de trésorerie dans les bilans.

Mme F. POINTON-SCHOENAUER demande s'il s'agit d'une faute ou d'une erreur.

Pour Mme E. CARGNELLI et Mme C. ANDRIEUX, il n'y a pas eu de totale sincérité dans la présentation des bilans.

Pour M. M. SOLFOROSI ce n'est pas clair. M. F. VIENOT répond que les conclusions du rapport sont sans ambiguïté.

M. le Maire fait remarquer qu'un spinosien dans le public filme cette séquence.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer une commission extramunicipale pour décider de l'utilisation du reliquat de trésorerie qui s'élève à 27 648.86 €. Il s'agira de décider collégialement des projets à destination des enfants qui seront financés par cette somme.

Cette commission extramunicipale créée spécialement est placée sous la présidence de Madame Cargnelli, Première Adjointe en charge des affaires scolaires, Madame Cargnelli ayant présidé la commission ad hoc Tôt ou Tard.

La commission extramunicipale comprendra :

- Madame Cargnelli, Présidente
- Messieurs Solforosi, Vienot et Pillon, élus municipaux,
- Trois membres de l'association du Sou des Ecoles
- Madame la directrice de l'école Spinosa, Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale et un représentant de la coopérative scolaire (au niveau départemental)

La commission extramunicipale se réunira mercredi 23 mars 2022 à la mairie de Saint-Bernard à 19h00.

#### **VI – Point sur le Syndicat des Eaux d'Anse et Région**

Lors de la séance du comité syndical du 10/02/2022, les membres dudit comité ont décidé d'augmenter le prix variable de l'eau de 1%. Le prix sera désormais de 2.62 € le m<sup>3</sup>.

Cela s'explique par la hausse du prix de l'énergie (électricité nécessaire pour pomper l'eau)

Le rapport de la séance est consultable en mairie.

#### **VII – Point sur les déchets**

Un point est fait sur la collecte des déchets ménagers et des bacs de tri.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, un nouveau prestataire est chargé du ramassage des ordures ménagères. Il a été constaté une dégradation de la qualité du service sur l'ensemble des communes.

Lors de la commission déchets de la CCDSV du 28/02, les questions concernant les pénalités et recours pouvant être mis en place seront abordées.

La question de l'augmentation de la fiscalité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera également abordée.

Concernant les biodéchets : le compostage sera obligatoire à compter du 01/01/2024.

Une réflexion pourrait être engagée sur la commune pour un compostage collectif. L'idée d'un broyeur collectif pourrait être envisagée.

Suite au dernier conseil citoyen, M. C. COTTAREL précise qu'une réflexion est en cours pour mettre en place un ramassage des déchets verts pour les personnes âgées ne pouvant pas se déplacer à la déchetterie.

## VIII – INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ CA SAONE

Le 3 février a eu lieu en ligne l'événement « ça Saône » organisé par l'EPTB Saône et Doubs. L'événement a connu un grand succès : près de 500 participants, 200 communes représentées.

Le but était de définir les grands objectifs pour faire face au dérèglement climatique dans le Val de Saône pour les 15 à 20 prochaines années.

### ➤ Affaires scolaires

La commission s'est tenue le 23/02, pour trois demandes d'annulation de créneaux de garderie.

Un travail est engagé pour aller vers un service périscolaire géré en délégation de service public.

Mme E. CARGNELLI remercie Mme F. POINTON-SCHOENAUER pour les cours de français qu'elle a donné à Mme Josefina SETO, agent du périscolaire.

### ➤ Communication

Page Facebook : 160 abonnés. C'est un support intéressant qui apporte un plus dans la communication.

Jumelage avec la 2<sup>e</sup> Batterie du 68<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie d'Afrique : le 15/03 à 17h à Chabrier. Une plaque sera inaugurée à cette occasion à l'Espace Chabrier.

### ➤ Commission Finances

Elargie à l'ensemble des élus le lundi 08/03.

Pour rappel le budget sera voté lors de la séance du 28/03.

### ➤ Sécurité Routière

Les trois coussins lyonnais ont été installés Av Valadon et Av de la Grande Seiglière.

### ➤ Elections présidentielles des 10 et 24/04

Le tableau des permanences des élus sera diffusé.

### ➤ Grande Lessive

Le 24/03. Thème : Ombre(s) portée(s)

L'école participe à cette édition.

### ➤ Week-end St Bern'Arts

36 artistes sont inscrits. Une réunion d'organisation est prévue le 30/03 au château.

### ➤ Jumelage avec Cornillon sur l'Oule

Le village de Cornillon sur l'Oule est favorable au jumelage.

### ➤ Couture

Le groupe des couturières se réunit tous les lundis à l'Espace Culturel à Chabrier.

➤ Exposition photos : Espace Chabrier

A partir du 12/03 : expo du travail des étudiants de l'IET de Lyon

Du 24/06 au 04/07 : exposition de photos souvenirs de St Bernard par un photographe

➤ Animation

La situation va pouvoir se débloquer au niveau sanitaire, les manifestations vont pouvoir reprendre.

➤ Association

Un dossier complet doit être fourni pour obtenir une subvention.

➤ Travaux

Concernant le chemin de halage, les travaux de la CCDSV sont programmés pour cet été.

Le nettoyage de printemps aura lieu le 12/03. Rdv à 9h à l'Espace Chabrier.

Un nouveau groupe d'étudiants de l'IET de Lyon a été accueilli pour un chantier nature : la création d'une mare au bassin de rétention.

Conférences Moustiques : M. C. COTTAREL va relancer le sujet pour caler une date.

➤ Vœux

M. le Maire annonce qu'un moment convivial avec les spinosiens sera organisé le 1<sup>er</sup> avril à 18h30 pour présenter les vœux de la municipalité.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h53.

**Prochains conseils municipaux :**

- **Lundi 28 Mars 2022 à 19h30**

- **Lundi 02 Mai 2022 à 19h30**

---

Signatures :

## RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

### « TOT OU TARD »

**Composition de la Commission ad hoc :**

**Présidente : Emmanuelle CARGNELLI**

**Membres : Josette GUERRIER – Claire ANDRIEUX – Frédéric VIENOT – Florent PATIN – Jean-Pierre PILLON**

Lors du Conseil Municipal du 27 mars 2021 une commission ad hoc a été créée.

L'objet de cette commission ad hoc est de retracer le fonctionnement comptable de l'Association Tôt ou Tard et l'utilisation des subventions communales, et de savoir si les demandes de subventions de l'Association étaient sincères, durant la présidence de Madame Caroline PFLIEGER-LEGOUGE et Madame Aurore COLOMBET.

Huit réunions de la commission ont été nécessaires : le 10 avril 2021, le 29 mai 2021, le 23 juin 2021, le 16 décembre 2021, le 22 décembre 2021, le 18 janvier 2022, le 5 février 2022 et le 16 février 2022.

De nombreux courriers simples ou recommandés ont été adressés aux deux dernières présidentes de l'Association Tôt ou Tard, ainsi qu'à Monsieur Philippe MAILLET, trésorier de l'Association durant la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE. Madame PELTRET, trésorière de l'Association durant la présidence de Madame COLOMBET a été avisée de la création de la commission. Des mails ont également été échangés.

Un premier courrier en date du 12 avril 2021 a été adressé à Madame PFLIEGER-LEGOUGE et à Madame COLOMBET, sollicitant les relevés des différents comptes, ainsi que les copies des demandes de subventions.

**(Annexe 1)**

L'ensemble des documents sollicités ont été adressés par Madame COLOMBET courant mai.

Madame PFLIEGER-LEGOUGE a adressé une partie des documents sollicités courant mai également, des relevés bancaires étaient manquants et ont été transmis courant juin.

Suite à l'analyse de ces documents transmis, nous avons souhaité auditionner les présidentes et trésoriers des deux bureaux, afin d'éclaircir certains points quant au fonctionnement et la gestion financière de l'Association Tôt ou Tard.

Une demande de rencontre a été formulée suite à la réunion de la commission du 23 juin 2021, adressée par courrier en date du 15 juillet 2021.

Après de multiples relances et échanges la date du 16 décembre 2021 a été retenue.

Alors que cette date nous a été imposée, Madame PFLIEGER-LEGOUGE ne s'est pas présentée et ce sans explication, seuls Madame COLOMBET et Monsieur MAILLET étaient présents.

Les six membres de la commission ont pu entendre les deux anciens membres de l'Association Tôt ou Tard, poser des questions, et obtenir en partie des réponses.

Un courrier a été adressé en suite de la commission du 16 décembre 2021 par Madame PFLIEGER-LEGOUGE et Monsieur MAILLET, accompagné de documents sollicités auprès de Monsieur MAILLET. Le courrier a été écarté car adressé hors délai, les documents ont été pris en compte.

Par souci d'équité, la commission a également auditionné Monsieur le Maire le 18 janvier 2022.

Un travail important de saisie et de consolidation des données des relevés de comptes a été effectué. La synthèse est jointe en annexe sous forme de graphique, avec distinction des deux périodes de présidence.

### **(Annexe 2)**

Il apparaît que lors de la présentation des résultats aux adhérents et à la Municipalité, les chiffres restitués ne mentionnaient pas la trésorerie réelle de l'Association. La présentation de ces résultats ne s'est donc pas faite dans la transparence et la sincérité.

Il y a une volonté affichée lors de la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE de ne pas toucher à la « réserve », comme s'il s'agissait d'un « héritage » à conserver et à transmettre. Durant cette même période, l'Association n'a jamais été déficitaire, une partie des demandes de subventions conséquentes chaque année non consommée est venue compléter cette réserve.

Le graphique de synthèse fait clairement apparaître une marge importante, voire très importante entre les dépenses réelles de l'Association et l'état de sa trésorerie.

Il est précisé que durant cette période l'Association a dû gérer la mise en place des TAP et la création d'un CLAE. (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)

Monsieur MAILLET, trésorier lors de la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE, a confirmé lors de son audition, que sans les subventions municipales, le bilan n'aurait pas été à l'équilibre.

Madame COLOMBET a repris la présidence de l'Association en suite de Madame PFLIEGER-LEGOUGE le 27 juin 2017.

Elle nous a indiqué que la passation a été succincte sur les aspects financiers. Très peu d'informations ont été échangées sur ce sujet. Le nouveau bureau s'est principalement attaché au fonctionnement quotidien de l'Association.

Durant cette période la réserve financière de l'Association a progressivement diminué.

Les demandes de subventions municipales ont été moindres à compter de la présidence de Madame COLOMBET et de la suppression du CLAE à la rentrée scolaire 2018.

Lors de l'audition de Monsieur le Maire, celui-ci nous indique que suite à la mise en place des TAP à la rentrée scolaire en 2014, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter en 2015 le montant des subventions attribuées à l'Association, dans la mesure où une augmentation conséquente du coût des services proposées aux familles était prévisible.

La Municipalité a décidé de reconduire le montant des subventions les années suivantes, au vu des bilans présentés par l'Association.

Suite au travail de la commission ad hoc, il apparaît que les bilans qui étaient présentés par l'Association étaient incomplets et tronqués.

Le montant de la trésorerie en « réserve » de l'Association n'a jamais été mentionnée ni présentée.

Lors de l'étude des relevés de comptes que nous avons effectuée sur la période de la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE, nous n'avons pas réussi à faire la correspondance, même approximative avec les bilans financiers présentés.

Monsieur MAILLET a indiqué lors de son audition que le trop-perçu de subvention n'avait pas été intégré dans le bilan financier présenté.

Lors de la reprise de la garderie à la rentrée scolaire 2019 par la Municipalité, aucun élément comptable n'a été transmis par l'Association et ce malgré de nombreuses sollicitations.

Lors de l'audition de Madame COLOMBET le 16 décembre 2021, cette dernière nous a précisé que les statuts de l'Association et en accord avec la Loi, prévoient bien la possibilité de reverser à d'autres Associations et Fonds Publics les sommes restantes.

Cependant il est important de préciser qu'à aucun moment le montant de la trésorerie, ou pour le moins une estimation de celui-ci, n'a été relaté sur le procès-verbal lors de l'AG de dissolution.

## **Conclusions**

Il est avéré que lors de la présentation des résultats aux adhérents et à la Municipalité, les chiffres restitués ne mentionnaient pas la trésorerie réelle de l'Association.

La présentation de ces résultats ne s'est donc pas faite dans la transparence et la sincérité et ce durant les deux présidences.

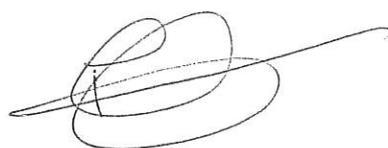
Lors de la présidence de Madame PFLIEGER-LEGOUGE, le trésorier a précisé qu'il ne faisait pas apparaître le trop-perçu de subvention dans les bilans.

Lors de la passation des bureaux précédents, avant reprise par la Municipalité, la trésorerie de l'Association Tôt ou Tard se transmettait intégralement de bureau en bureau.

Ce qui n'a pas été le cas en 2019 au moment de la reprise de la gestion de la garderie par la Mairie.

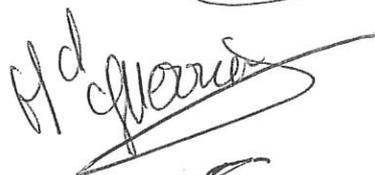
Les sommes restantes (27 000 €uros au total) n'ayant pu être engrangées que par un apport d'argent public, nous proposons qu'une demande de restitution partielle ou totale soit formulée auprès du Sou des Ecoles et de la Coopérative Scolaire de l'école SPINOSA.

La Présidente et rapporteur : Emmanuelle CARGNELLI

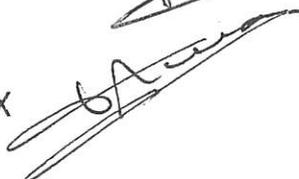


Les membres :

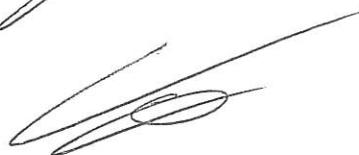
Josette GUERRIER



Claire ANDRIEUX



Frédéric VIENOT



Florent PATIN



Jean-Pierre PILLON

